

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance du conseil municipal eut lieu le mardi 7 avril 2026 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

PRÉSENCES :

Madame : Mélissa Boucher-Caron—Josée Beaulieu—Mélissa Bégin

Messieurs : Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Absence : Hélène Durette

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration est aussi présente à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 25 mars 2026;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Adoption des activités financières au 31 mars 2026;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30 ;
- 7- Voirie
 - a) Suivi formation nivelage;
 - b) Suivi concassage 2025;
 - c) Offre de service fauchage;
 - d) Offre de service débroussaillage;
 - e) Formation sur la gestion environnementale des fossés;
 - f) Demande de subvention Ministère des Transports;
 - g) Camion Freightliner;
 - h) Suivi des contrats et des travaux;
- 8- Chargée de projets, développement et administration
 - a) Suivi de dossier;
 1. Inauguration parc PRIMA;
 2. Emploi été Canada;
 - b) Appel de projets en culture MRC;
- 9- Adoption des états financiers de la RIDT;
- 10- Adoption de l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC;
- 11- Autorisation pour la destruction des documents;

- 12- Charte des étapes équitables à suivre pour donner un avertissement au travail;
- 13- Hausse tarifaire Hydro-Québec;
- 14- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2024 – 2028;
- 15- Invitation souper-bénéfice Fondation persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;
- 16- Dossiers du maire;
 - a) Projet pédagogique particulier;
 - b) Service de garde en milieu communautaire;
- 17- Questions diverses :
 - A) Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés ;
- 18- Période de question (15 minutes);
- 19- Levée de l'assemblée.

2026 – 061

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le point questions diverses ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance du procès-verbal;

2026 – 062

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 mars soit accepté.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance de procès-verbal;

2026 – 063

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
 APPUYÉ par M Alain Morin ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 25 mars soit accepté.

COMPTES DU MOIS DE MARS 2026

Agro-Envirolab	26630289	93.01\$	7565
Buanderie K	5344	28.75\$	7566

Buropro citation	FC00379631,FC00379708,FC00391932	178.93\$	7567
Équipement Belzile	21108549	70.69\$	7568
Pierre Dupuis	1688	144.00\$	7569
Entreprise Camille Ouellet	832252	3541.23\$	7570
Fond d'information sur le Territoire	202600570058	12.00\$	7571
Géothentic	INV-038290	1484.33\$	7572
Jacques Larochelle	E26619,E26946	8098.50\$	7573
Jean-Roch Roy	17667	1233.11\$	7574
KDL Charest	F0202569	125.30\$	7575
Mackpek	50436509-00,50437662-00,50438145-00	472.57\$	7576
Malette SENCRL	231668	10347.75\$	7577
Le Moulin à Vent	M2-2025-12-16	40.00\$	7578
MRC de Témiscouata	202600256	1166.82\$	7579
Peterbilt Atlantic	67205Q	373.67\$	7580
Plomberie Marcel Thériault	044607	83.24\$	7581
RH Solutions	13848	60.36\$	7582
Robitaille Équipement	309735	1413.73\$	7583
Surplus Général Tardif	521339	135.85\$	7584
Centre de service Techno	07-IN015535	156.31\$	7585
Salaires employés		19316.81\$	accesd
Salaires conseil		3077.21\$	accesd
Min. du Revenu du Qc	DAS	9989.40\$	accesd
Rec. général du Canada	DAS	4403.08\$	accesd
	Total des dépenses	66046.65 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2026, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2026 - 064

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que les comptes présentés soient acceptés.

ADOPTION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2026

2026 – 065

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
 APPUYÉ par M Alain Morin ;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte les états financiers trimestriels de la municipalité au 31 mars 2026.

SUIVI FORMATION NIVELAGE

ATTENDU que les employés du service des travaux publics ont reçu, en 2025, une formation sur l'utilisation d'une niveleuse;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite s'assurer du maintien et du développement des compétences acquises lors de cette formation;

ATTENDU que la période de mise en forme du printemps 2026 constitue un moment opportun pour évaluer les connaissances pratiques des employés;

EN CONSÉQUENCE,

2026 – 066

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité demande officiellement à la compagnie de formation Form-Éval :

1. Si elle offre un service de suivi ou d'évaluation post-formation pour les opérateurs de niveleuse;
2. Qu'elle fournisse une soumission pour réaliser une évaluation des connaissances et compétences des employés lors de la mise en forme du printemps 2026.

OFFRE DE SERVICE DE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'offre de service reçu de M. Léon Deschamps pour le fauchage des bordures de la chaussée de la municipalité ;

ATTENDU que, considérant les projections d'augmentation du coût du diesel prévues en 2026, une clause d'indexation doit être ajoutée à l'offre de service afin de refléter la variation du coût du carburant ;

EN CONSÉQUENCE,

2026 – 067

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte l'appel d'offres de M. Léon Deschamps au taux horaire de quatre-vingt-dix dollars (90,00 \$) / heure pour effectuer durant la période estivale 2025, les travaux de fauchage des bordures des chaussées de la municipalité.

Qu'une clause d'indexation liée au coût du diesel soit ajoutée à l'offre de service, stipulant que :

- Le prix de référence du diesel est fixé à 2,50 \$ le litre ;
- Toute variation à la hausse du prix du diesel par rapport à ce prix de référence sera ajoutée à la facturation, sans impact sur la portée ni sur la qualité des services offerts ;
- Advenant que le prix du carburant descende sous le prix de référence établi, aucune réduction du taux horaire ne sera appliquée.

OFFRE DE SERVICE DE DÉBROUSSAILLAGE EN BORDURE DES CHEMINS

ATTENDU que la municipalité a reçu deux offres de service pour les travaux de débroussaillage des bordures de chemins;

ATTENDU q' Excavation Tanguay Inc. a soumis une offre au taux horaire de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$) ;

ATTENDU que M. Léon Deschamps a soumis une offre au taux horaire de cent trente-cinq dollars (135,00 \$), mais avec un équipement ne répondant pas aux exigences opérationnelles notamment en raison de la grosseur des arbres dans les sections visées ;

EN CONSÉQUENCE,

2026 - 068

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata retienne l'offre d'Excavation Tanguay Inc. au taux horaire de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$) pour la réalisation des travaux de débroussaillage en bordure des chemins municipaux pour l'année 2026, considérant que leur équipement est adéquat pour l'ampleur des travaux requis.

FORMATION SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DES FOSSÉS

ATTENDU que la MRC de Témiscouata, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du PRMHH, offre aux municipalités une formation portant sur la gestion environnementale des fossés, dispensée par le RAPPEL ;

ATTENDU que cette formation vise à optimiser les pratiques d'entretien des chemins et fossés afin de réduire l'érosion, protéger les cours d'eau et améliorer la gestion environnementale des infrastructures municipales ;

ATTENDU que la formation est admissible à un remboursement par la MRC de Témiscouata, conformément au programme de financement du PRMHH ;

ATTENDU que cette formation est pertinente pour le personnel des travaux publics responsable de l'entretien des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2026 - 069

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise l'inscription de deux employés du service des travaux publics à la formation du RAPPEL portant sur la gestion environnementale des fossés ;

Que les frais d'inscription soient acquittés par la municipalité et réclamés par la suite à la MRC de Témiscouata, conformément aux modalités du programme PRMHH.

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2026 – 070

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier.

APPEL DE PROJETS EN CULTURE MRC DE TÉMISCOUATA

ATTENDU que la MRC de Témiscouata a lancé un appel de projets en culture visant à soutenir des initiatives locales favorisant le développement culturel du territoire;

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer un projet dans le cadre de cet appel afin de contribuer à la vitalité culturelle de la communauté;

2026 – 071

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité désigne Mme Eloïse René de Cotret, chargée de projets, développement et administration, comme responsable du projet à déposer dans le cadre de l'appel de projets en culture de la MRC de Témiscouata, et qu'elle soit par la présente autorisée à préparer, signer et déposer la demande de financement ainsi que tout document connexe requis.

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT

2026 – 072

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les états financiers de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata de l'année 2025.

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS

ATTENDU que la Municipalité applique son calendrier de conservation des documents conformément aux exigences légales et aux règles de gestion documentaire en vigueur;

ATTENDU que certains documents ont atteint la fin de leur période de conservation obligatoire et peuvent maintenant être détruits;

ATTENDU que la directrice générale est responsable de la gestion documentaire et doit procéder à la destruction sécuritaire des documents périmés;

2026 – 073

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Bégin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la destruction des documents arrivés à échéance conformément à la liste jointe à la présente résolution, que cette destruction soit effectuée de manière sécuritaire en respectant les normes applicables à la protection des renseignements personnels, et que la directrice générale dresse un certificat de destruction une fois l'opération complétée.

Liste des documents à détruire :

- Avis de convocation
- Assurance générale
- Liste électorale (après 12 ans)
- Registre du scrutin (après 12 ans)
- Scrutin, bulletins de vote

- Dossier des opérations des élections
- Calendrier
- Liste du personnel électoral
- Demande de renseignements – demande générale
- Plaintes des citoyens (5 ans et plus)
- Rapports et états financiers – rapports périodiques (6 ans)
- Emprunt – jusqu’au remboursement
- Opérations bancaires – chèques, bordereaux de dépôt, états de compte, conciliations bancaires, marge de crédit (6 ans)
- Budget – conserver le budget adopté
- Registre comptable – écritures de journal, caisse recettes, caisse déboursés, journal général, comptes à recevoir (après 6 ans)
- Dépenses – déboursés, comptes à payer (après 6 ans)
- Administration de la paye (après 6 ans)
- Feuilles de temps (après 1 an)
- Dons et subventions accordés par la municipalité (6 ans)
- Subventions reçues par la municipalité (6 ans)
- Personnel – étude, analyse, rapport, affichage d’embauche, grille de sélection, entrevue (2 ans)
- Offres de service (1 an)
- Stages et emplois d’été (2 ans)
- Soumissions refusées (2 ans)
- Contrats d’achat (3 ans ou jusqu’à la disposition du bien)

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA
CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2024 - 2028**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

2026 - 072

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024 – 2028 ;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de L'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

INVITATION SOUPER-BÉNÉFICE FONDATION PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS

ATTENDU que la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs invite les municipalités à participer à son souper-bénéfice annuel, lequel se tiendra le 18 avril prochain au Centre récréatif PGR à Témiscouata-sur-le-Lac;

ATTENDU que les fonds amassés servent à soutenir les élèves dont les besoins de base ne sont pas comblés;

ATTENDU que la municipalité souhaite appuyer cette cause importante et être représentée lors de l'événement;

2026 – 074

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que la municipalité accepte l'invitation de la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à participer

au souper-bénéfice du 18 avril 2026, et que la conseillère Mélissa Bégin soit désignée pour y représenter officiellement la municipalité.

**ACCOMPAGNEMENT SOUPER-BÉNÉFICE FONDATION
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS**

ATTENDU que la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tiendra son souper-bénéfice annuel le 18 avril 2026, événement décrit dans l'invitation où il est mentionné que « Le souper est prévu à 17h30 et sera suivi d'une soirée dansante »;

ATTENDU que le conseil municipal a déjà désigné Mme Mélissa Bégin pour représenter la municipalité lors de cette activité;

ATTENDU que le conseil juge opportun de permettre à Mme Bégin d'être accompagnée lors de cet événement afin de soutenir la cause et d'assurer une présence municipale adéquate;

2026 – 075

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;

APPUYÉ par M Alain Morin ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

Que le conseil municipal autorise Mme Mélissa Bégin à être accompagnée d'une personne de son choix lors du souper-bénéfice du 18 avril 2026, et que les frais liés à l'achat du billet de cette personne soient assumés par la municipalité.

Mme Mélissa Bégin se retire, car apparence de conflit d'intérêts

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2026-059 ET ADOPTION D'UNE
NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE POUR UN PROJET PÉDAGOGIQUE
PARTICULIER**

ATTENDU que des échanges avec madame Nancy Michaud du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs confirment l'ouverture d'une classe de maternelle pour l'année scolaire 2026-2027, sous réserve du maintien du nombre d'élèves;

ATTENDU que la classe 1-2-3 demeure fragile, mais qu'une nouvelle inscription confirmée permet son maintien pour 2026-2027;

ATTENDU que le Centre de services scolaire a indiqué qu'un soutien de 5 000 \$ versé à l'autorité compétente permettrait d'offrir un cours de musique supplémentaire aux élèves de l'école des Parchemins;

ATTENDU que la Municipalité souhaite désormais réorienter son soutien vers un projet pédagogique particulier, plutôt que vers un cours de musique;

ATTENDU que cette modification nécessite l'abrogation de la résolution antérieure afin de refléter fidèlement la nouvelle intention du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2026 – 076

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accorde plutôt un soutien financier de 5 000 \$ destiné à un projet pédagogique particulier à l'école des Parchemins pour l'année scolaire 2026-2027;

Que la Municipalité sollicite toujours une participation financière de 1 000 \$ auprès du Comité du Livre ainsi que du Comité de la Renaissance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT MUNICIPAL POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata reconnaît l'importance d'offrir des services de garde accessibles aux familles du territoire;

2026 – 077

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que la municipalité déclare son intérêt municipal pour l'implantation d'une garderie en milieu communautaire sur son territoire.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h05, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire